ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 6958

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'inquietude manifestee par les associations regroupant les centres d'hebergement et de readaptation sociale face a la diminution des credits qui leur seraient alloues dans le projet de loi de finances pour 1994. Il tient a lui indiquer que cette limitation budgetaire risque de mettre gravement en peril le maintien de ces structures d'accueil a l'heure ou les demandes des adultes et familles en detresse ne cessent de croitre. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour permettre au CHRS de poursuivre leur action en faveur de l'insertion des plus demunis dans notre pays.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : M. Perrut Francisque
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6958
Rubrique : Centres de conseils et de soins
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3497
Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3809